

COMMUNE d'AINCOURT
(Val d'Oise)

CONSEIL MUNICIPAL

PROCÈS-VERBAL

Séance du 23 septembre 2017 à 9h00

L'an deux mil dix-sept, le vingt-trois septembre à neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Aincourt légalement convoqué, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Emmanuel COUESNON, Maire d'Aincourt.

Étaient présents : M. Emmanuel COUESNON, Maire, Jean-Bernard TECHER, Muriel BONNEAU, Caroline GUYADER, Jérôme VALLÉE, adjoints, Laurence SCELLE, Pascal VIDALIE, Alexandre DURANTE, Sébastien RIFFAUT, Guy BRASSELET, conseillers municipaux.

Absents excusés : Régine N'TSUGLO (pouvoir à M. BONNEAU), Sylvie COVILLE, Fabrice SERVIN

M. Jean-Bernard TECHER a été désigné secrétaire de séance.

Le quorum est atteint, l'assemblée peut délibérer.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 30 juin 2017

Sans commentaire, le procès-verbal de la séance du 30 juin 2017 est approuvé à l'unanimité.

2. Adoption de la clé de répartition de l'actif et du passif du SIABA-Syndicat Intercommunal d'Assainissement Brueil Aincourt

Les membres du conseil municipal souhaitent reporter ce point ainsi que les deux suivants à une prochaine réunion pour pouvoir étudier le document plus précisément.

Les points sur l'adoption de la clé de répartition de l'actif et du passif du SIABA, la création du budget communal d'assainissement et de la commission ad hoc sont donc reportés au samedi 30 septembre 2017 à 10h00.

3. Adoption de la modification des statuts du SIAEPM- Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable de la Montcient

Suite à l'adhésion de la commune de Brueil-en-Vexin à la Communauté Urbaine Grand Paris Seine et Oise (GPS&O) et de la fourniture d'eau potable à titre onéreux à des collectivités situées en dehors de son périmètre, les statuts du SIAEPM, en vigueur depuis le 17 août 1963 et modifiés le 12 décembre 2008, le 7 septembre 2011 et le 2 octobre 2014, doivent être actualisés.

Le syndicat est donc maintenant composé de 2 communes : Saint-Cyr-en-Arthies et Aincourt.

Le Syndicat prend désormais le nom de Syndicat Intercommunal pour l'Alimentation en Eau Potable de la Montcient.

Le siège du SIAEP de la Montcient est situé à la mairie d'Aincourt.

Le SIAEP de la Montcient est administré par un comité syndical composé de délégués élus par les conseils municipaux des communes adhérentes, au nombre de 2 par commune ; ce comité élit parmi ses membres titulaires un bureau composé d'un président et d'un vice-président.

Les fonctions de comptable du syndicat sont exercées par le représentant de la Trésorerie de Magny-en-Vexin.

Les membres du Conseil municipal, à l'unanimité, adoptent les nouveaux statuts du SIAEP de la Montcient tels présentés en annexe de la délibération n°103-2017 du 12 avril 2017 de son Comité. Le Conseil Municipal confirme la nouvelle domiciliation de son siège à la mairie d'Aincourt.

4. Remise en concurrence du contrat groupe d'assurance statutaire du CIG

Depuis 1992, le CIG souscrit, pour le compte des collectivités et établissements publics de la Grande Couronne d'Ile de France, un contrat groupe d'assurance les garantissant contre tout ou partie des risques financiers découlant de leurs obligations statutaires liées à l'absentéisme de leurs agents. Actuellement, le contrat groupe arrive à échéance au 31 décembre 2018.

Le CIG entame une procédure de remise en concurrence du contrat groupe d'assurance statutaire qui se déroulera de janvier à juillet 2018. La date d'effet du prochain contrat est fixée au 1^{er} janvier 2019.

Pour participer à la mise en concurrence, la commune doit donner mandat au CIG. Le dossier composé d'une délibération et d'un questionnaire doit être retourné au CIG avant décembre 2017.

Au vu des résultats, une collectivité qui donne mandat pour la mise en concurrence reste libre de ne pas adhérer au contrat proposé.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, donnent mandat au CIG pour la mise en concurrence du contrat groupe d'assurance statutaire.

5. Révision du plan départemental d'itinéraires de promenades et de randonnées (PDIPR)

Le Conseil municipal est informé que le Conseil départemental du Val d'Oise a décidé de réviser le plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée (PDIPR), afin de favoriser la découverte des paysages du Val d'Oise et de promouvoir l'activité de la randonnée pédestre, équestre ou cyclable.

Cette initiative permet le lancement de la procédure de consultation des communes dans le cadre de la révision du PDIPR prévue par l'article 56 de la loi n°83-663 du 22 juillet 1983.

En effet, la circulaire du 30 août 1988 portant application de la loi du 22 juillet 1983 déléguant au Département la compétence du PDIPR précise que le Conseil municipal doit émettre :

- un avis simple pour l'ensemble du plan concernant la commune ;
- un avis conforme sur l'inscription des chemins ruraux concernés.

Par cette délibération, la commune d'Aincourt s'engage à respecter les obligations lui incombant sur les chemins inscrits, à savoir notamment le maintien de l'accès des chemins ruraux aux randonneurs, l'exercice effectif des pouvoirs de police administrative du Maire (livre II, chapitres I et II du Code général des collectivités territoriales) et la non-aliénation ou la suppression de chemins ou sections de chemins inscrits au PDIPR sans proposer au Conseil départemental un itinéraire de substitution.

Après avoir pris connaissance de la révision du PDIPR, après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

1) RAPPELLE l'intérêt général du PDIPR pour la protection des chemins et la valorisation du territoire à travers la randonnée,

PREND ACTE du PDIPR de 2006 et des évolutions proposées par le Département dans le cadre de la concertation de 2017,

2) DECIDE :

- de donner un avis favorable sur le circuit de randonnée proposé sur le territoire communal,
- de maintenir les chemins inscrits au PDIPR de 2006,

3) S'ENGAGE :

- à conserver le caractère public et ouvert des voies et chemins inscrits au PDIPR
- en cas d'aliénation ou de suppression d'un chemin ou d'une section de chemin inscrit au PDIPR, à proposer au Conseil départemental un itinéraire de substitution afin de garantir la continuité du tracé ;
- à accepter le balisage, la mise en place de panneaux et la promotion du circuit pour les chemins inscrits au PDIPR ;
- à signer une convention de passage avec les propriétaires dont la parcelle est traversée par un chemin inscrit au PDIPR.

6. Création d'un poste d'adjoint technique à l'école

Jean-Bernard TECHER informe l'assemblée que le retour à la semaine de 4 jours décidé lors du conseil municipal du 30 juin dernier et le départ d'un agent le 1^{er} novembre 2017, à l'école des Sablons, nécessitent une redistribution des tâches engendrant de ce fait la création d'un poste d'adjoint technique territorial de 21 heures hebdomadaires pour le ménage et la surveillance cantine.

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 10 voix pour et 1 abstention, décident de créer un poste d'adjoint technique territorial de 21h hebdomadaires.

Informations et questions diverses :

- Sondage sur le projet de collecte en PAV (points d'apports volontaires) du SMIRTOM.

La Commission environnement de la Communauté de Communes Vexin Val de Seine étudie la problématique de la collecte des ordures ménagères au sein des communes. La collecte en PAV tendant à se développer sur le territoire national, la commission a trouvé judicieux de porter ce sujet à la réflexion des communes membres.

Après un tour de table et un vote à main levée, les résultats du sondage sont :

Favorable = 0

Défavorable = 6

Partagé = 5

D'autre part, le point de regroupement des containers ordures ménagères et tri sélectif impasse du Puits Breton, n'est pas satisfaisant. En effet, le tri est très mal effectué, les bacs débordent, les apports sont souvent faits en dehors des bacs, les dépôts sauvages récurrents.

Jean-Bernard TECHER et Guy BRASSELET propose qu'une réunion des riverains de cette voie soit organisée pour connaître leur avis sur le devenir de ce point d'apport.

- Projet GHIV suite au dernier conseil de surveillance

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'une réunion à la demande des investisseurs « François 1^{er} Investissement » a eu lieu le 6 septembre dernier au GHIV pour présenter leur projet de réhabilitation des bâtiments les Tamaris et les Peupliers aux maires des 3 communes impactées par le projet : Aincourt, Villers-en-Arthies et Maudétour.

Il s'agit d'un projet de 65 logements par bâtiment. Une sortie serait prévue côté Maudétour. Ces projets impacteront la circulation dans la rue de la Bucaille : une révision du PLU avec enquête publique sera nécessaire pour donner un règlement dans les zones AU du site.

Les investisseurs prévoient un démarrage des travaux au mieux dans les 2 ans à venir si toutes les obligations administratives et techniques sont terminées.

Les investisseurs doivent finaliser leur projet avant de le présenter au Conseil Municipal et aux habitants de la commune. Les conclusions de l'étude d'impact devront leur être présentées pour tenir compte des réflexions faites à ce sujet.

- Relance du forum des entreprises locales

Sébastien RIFFAUT demande à ce que soit relancée l'idée d'un forum des entrepreneurs présents sur la commune proposée par Mme LE BOHEC.

Le prêt de la salle polyvalente pour l'organisation de cette réunion est proposé aux intervenants.

- Jean-Bernard TECHER précise qu'une nouvelle réglementation sur la qualité de l'air dans les écoles primaires rentre en vigueur à partir du 1^{er} janvier 2018 : un questionnaire nous a été envoyé qui servira de diagnostic.

- Il informe ses collègues que les travaux de sécurisation du chemin des Sablons seront effectués avant la fin de l'année.

- Jérôme VALLÉE fait un point sur les derniers travaux effectués :

- Entretien des réseaux d'eaux pluviales sauf aux Cadenas prévus au prochain passage
- Remise en été du solin du pignon des logements de la commune
- Remise en état de passage de l'accès du réseau d'eau potable lieudit « 1 » bois d'amour »
- Déplacement d'un coffret EDF chemin des Sablons
- Suppression du candélabre près du surpresseur chemin des Sablons et création d'un hublot à la place
- Achat et mise en place de 2 jardinières place de l'Eglise pour éviter le stationnement devant la statue de Gauthier
- Visite des installations de plomberie aux logements communaux
- Curage de fossés RD 142 par le Conseil Départemental
- Etude sur l'éventuel éclairage du terrain de pétanque

Il informe également l'assemblée des nouvelles incivilités sur la commune : tags au stade et panneau indicatif du « saut de puce » du parcours de santé brûlé.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12h20

Le Maire
Emmanuel COUESNON

